ï»¿

Organisation Mondiale Contre la Torture

Link: http://www.omct.org/fr/events/niger/2020/12/d26238/

# Niger: APPEL A PROJET POUR LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITE CONTRE LA TORTURE LORS DE SA 68e SESSION

(**Ouvert jusqu'au 20 décembre 2020)**

## I. INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION ET DU PROJET

### A. L'OMCT

L'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) a e?te? cre?e?e en 1985. Base?e a? Gene?ve, elle s'appuie toutefois sur son re?seau e?tendu et actif, SOS-Torture, qui ope?re dans plus de 90 pays, et fait partie des plus grandes coalitions d'organisations de la socie?te?. Les civils qui luttent contre la torture et toutes autres formes de peines ou traitements cruels, inhumains ou de?gradants dans le monde. L'OMCT a pour mission de contribuer a? l'e?radication de la torture, des exe?cutions sommaires, des disparitions, des de?tentions arbitraires et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou de?gradants et de prote?ger les victimes et les personnes a? risque par le biais de son vaste re?seau de socie?te? civile. L'OMCT coordonne la participation des organisations de la socie?te? civile devant le Comité des Nations Unies contre la torture (ci-apre?s de?nomme? CAT) et apporte un soutien aux organisations de la socie?te? civile lie?es au CAT.

Vous trouverez plus d'informations sur l'OMCT et ses activite?s sur le site Web du Comite? des Nations Unies contre la torture, ainsi que sur le blog CAT de l'OMCT ou via nos re?seaux sociaux sur Facebook et Twitter.

### B. Le projet

L'OMCT be?ne?ficie du soutien financier de l'Union europe?enne (UE), du ministe?re des Affaires e?trange?res des Pays-Bas, gouvernement irlandais et du ministe?re des Affaires e?trange?res de la Suisse (DFAE) pour soutenir les initiatives des acteurs nige?riens visant a? lutter contre torturer et de?sireuses de contribuer a? la mise en oeuvre des recommandations du Comite? contre la Torture (CAT). L'objectif est de soutenir les acteurs ayant soumis un rapport alternatif et ayant participé à la 68e session du CAT au cours duquel le rapport du Niger a été examiné.

**Le montant total disponible pour ce projet est de 2000 EUR.**

## II. PORTE?E DU PROJET ET ME?THODOLOGIE

Les E?tats qui ont ratifie? la Convention contre la torture, a? l'instar du Niger, sont tenus, conforme?ment aux dispositions de l'article 19, de pre?senter des rapports pe?riodiques sur les mesures (le?gislatives, administratives, judiciaires, autres) adopte?es pour mettre en oeuvre les droits et obligations inscrits dans la Convention contre la torture. Ces rapports servent de base a? l'évaluation des États parties par le Comité? contre la torture, qui aboutit a? la publication des "observations finales" (rapport contenant les principales préoccupations et recommandations). Dans le cas du Niger l'État présentera son rapport de suivi des recommandations prioritaires issues de la 68e session du CAT (novembre - de?cembre 2019).

L'OMCT souhaite soutenir l'organisation d'un atelier rassemblant la société civile afin de discuter sur la mise en oeuvre des recommandations prioritaires. Les Organisations soumissionnaires devraient faire des propositions qui incluent, cumulativement, les actions suivantes :

1) L'organisation d'un atelier de consultation organisations de la société? civile, d'experts universitaires, d'institutions e?tatiques, de représentants diplomatiques et / ou d'agences de coope?ration internationale pour discuter des mesures prise dans le cadre juridique et institutionnel, pour mettre en oeuvre les recommandations du CAT ;

2) La rédaction d'un rapport sur la mise en oeuvre des recommandations prioritaire du CAT.

3) La diffusion et la sensibilisation sur les recommandations du CAT auprès des acteurs de la chaine pénale et du système carcérale

Les activite?s propose?es doivent e?tre termine?es avant le 31 decembre 2020. L'OMCT peut fournir des conseils techniques et / ou participer a? la pre?paration de rapports au CAT et a? la conception et a? la mise en oeuvre des activite?s propose?es. Toutes les ta?ches et activite?s doivent e?tre organise?es :

- Encourager la me?thodologie participative et inclusive et la prise de de?cision participative ;
- E?valuer les garanties de se?curite? approprie?es des personnes / organisations participantes

## III. DURE?E ET EMPLACEMENT

Les activite?s propose?es doivent e?tre termine?es avant le 31 decembre 2020. L'organisation ou le groupe d'organisations choisi doit soumettre un rapport narratif et financier de toutes les activite?s re?alise?es a? la fin des activite?s.

## IV. EXIGENCES ET ADMISSIBILITE?

Les organisations ayant le profil et les compe?tences suivants sont invite?es a? exprimer leur inte?re?t :

- Les organisations de la socie?te? civile nige?rienne ayant soumis un rapport alternatif lors de 68e session du CAT en novembre 2020
- La Commission nationale des droits de l'homme et ou le mécanisme national de prévention de la torture

## V. SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les demandes formule?es conjointement par plusieurs organisations seront examine?es. Dans ce cas, il sera ne?cessaire d'identifier l'organisation qui est le demandeur principal. L'organisme demandeur principal sera responsable de la gestion des ressources financie?res et de la soumission des rapports narratifs et financiers a? temps. La re?partition des ta?ches entre les organisations candidates doit e?tre spe?cifie?e dans la demande. Le personnel de la ou des organisations peut e?tre embauche? ou des consultants peuvent e?tre embauche?s pour la mise en oeuvre des activite?s de?finies dans le pre?sent appel.

Une seule candidature (individuelle ou conjointe) sera choisie et soutenue, en fonction d'une e?valuation avec des indicateurs prenant en compte les crite?res d'e?ligibilite??, ainsi que du contenu, du champ d'application et de la me?thodologie de la proposition.

Les candidatures doivent e?tre envoye?es uniquement par courrier e?lectronique a? Isidore NGUEULEU, conseiller aux droits de l'homme a? l'OMCT, charge? de la re?gion Afrique (icnd@omct.org). La date limite est le 20 decembre 2020.

Pour que votre demande soit prise en compte, envoyez un courrier e?lectronique a? "suivi CAT - Niger" dans l'en-te?te du sujet, avec les pie?ces jointes suivantes :

- Une bre?ve description qui identifie les activite?s, la me?thodologie, les objectifs et les re?sultats attendus dans chaque domaine d'action spe?cifie?? dans cet appel. La justification doit e?galement indiquer comment la durabilite? ou la continuite? des objectifs de cet appel sera garantie dans les activite?s futures de l'organisation / des organisations ;
- Un budget qui spe?cifie les diffe?rentes de?penses pre?vues par champ d'action. L'estimation du cou?t de chaque action est indicative et le budget peut e?tre modifie?, mais le montant total de l'aide est celui mentionne? au point I.
- Un calendrier incluant l'exe?cution des activite?s pre?vues au point II.

Cet appel est possible gra?ce au soutien financier de l'Union europe?enne, du ministe?re des Affaires e?trange?res des Pays-Bas, du gouvernement irlandais et du De?partement fe?de?ral des affaires e?trange?res de la Suisse. Le contenu de ce document rele?ve de la seule responsabilite? de l'OMCT et ne peut en aucun cas e?tre conside?re? comme refle?tant la position de l'Union europe?enne, du ministe?re des Affaires e?trange?res des Pays-Bas, du gouvernement irlandais ou du De?partement fe?de?ral des affaires e?trange?res de la Suisse.

---

Copyright © 2010 Organisation Mondiale Contre la Torture PDF généré sur: January 18, 2021 12:08